SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN
9, rue Pierre Curie - 95300 PONTOISE

Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical du 14 décembre 2022

Date de Convocation : le 9 décembre 2022
Date d'Affichage : le 14 décembre 2022
Nombre de délégués :
En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 28. Soit un total de 72 voix.
(3 voix par délégué EPCI (CACP et CCVC) et 1 voix pour les délégués des communes indépendantes).

L'an deux mille vingt-deux le 14 décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à distance lors d'une visioconférence par l'intermédiaire de l'application TEAMS, sous la présidence de Monsieur Emmanuel PEZET.

Etaient présents :

M. Michel PICARD, M. Joël VANDAMME, M. Didier DAINE, M. Xavier COSTIL, Mme Siham TOUAZI, Mme Michèle BARATELLA, M. Olivier FOURCHES, M. Gilles LE CAM, M. Antoine ARTCHOUNIN, M. Gilbert DÉRUS, M. Emmanuel PEZET, M. Laurent LAMBERT, M. Xavier LANIO, M. Jean-Marie ROLLET, M. Nicolas WISNIEWSKI, M. Norbert LALLOYER, M. Michel BAJARD, M. Jérôme OLIVIER, M. Nicolas BELANGÉ, M. Michel FINET, M. Marcel ALLEGRE, M. Alain MATEOS, M. Jean-Marie RUFFIANDIS, M. Angélo NORIS, M. Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD, M. Philippe CHAUVIN, M. Jean ABONDANCE, M. Sylvain DEMULDER (suppléant de M. Marc GIROUD).

Absents excusés :

M. Régis LITZELLMANN

Absents :

M. Rachid BOUHOUCH

M. Marc GIROUD (représenté par M. Sylvain DEMULDER)

M. Gilbert DÉRUS a été désigné **secrétaire de séance.**

Accusé de réception en préfecture
095-200091916-20221214-DCS-2022-12-211-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Tél. : 01 30 32 74 28 - Fax : 01 34 25 90 27 - E-mail : contact@siarp.fr

COMITE SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2022

11 - Objet : Délégation de compétence à Monsieur Gilbert DERUS dans le contentieux qui oppose le SIARP à Monsieur Jérémy MARTIN

Rapporteur : Le Président
Rédacteur : M. PREZELIN

Vu le code général des collectivités territoriales, et en particulier les articles L2122-18, L2122-26, L2131-10, L5211-10 et L5711-1,

Vu la délibération du 30 septembre 2020 du Comité Syndical portant installation du Comité,

Vu la délibération du 30 septembre 2020 du Comité Syndical du SIARP déléguant au Président la possibilité d'intenter au nom du SIARP les actions en justice ou de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui,

Vu l'arrêté du 15 octobre 2020 du Président donnant délégation à Monsieur Gilbert DERUS, 8ème Vice-président en charge des affaires juridiques et de la commande publique,

Vu la requête indemnitaire introduite par Monsieur Jérémy MARTIN, usager du SIARP et kinésithérapeute en exercice dans un local situé au 11 rue de la Corne à Pontoise.
Considérant le contentieux qui oppose le SIARP à Monsieur Jérémy MARTIN, usager et propriétaire d'un bien situé au 11 rue de la Corne à Pontoise,

Considérant qu'il convient de déléguer au Vice-président en charge des affaires juridiques la possibilité d'intenter toute action en justice nécessaire à la défense des intérêts du SIARP dans ce dossier, afin d'éviter tout conflit d'intérêt et de garantir une parfaite sécurité juridique,

Ceci exposé,

Le Comité,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DELEGUE à Monsieur Gilbert DERUS, Vice-Président en charge des affaires juridiques et de la commande publique, la possibilité d'intenter au nom du SIARP les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui dans le cadre du contentieux qui oppose le Syndicat à Monsieur Jérémy MARTIN.

AUTORISE Monsieur Gilbert DERUS à effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

ET TRANSMET la présente délibération au Trésor public, au contrôle de Légalité et au juge administratif.

Pour extrait conforme,

Emmanuel PEZET,
Président.

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN
SIARP

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif (hiérarchique ou gracieux) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire. Le recours peut être déposé au moyen d'un Télérecours sur le site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
095-200091916-20221214-DCS-2022-12-211-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022